



Conférence de presse du 16 novembre 2007
Intervention de Mme Anne-Claude Demierre

Madame, Monsieur,

« La responsabilité d'élever l'enfant incombe d'abord aux parents, mais les États leur accordent l'aide appropriée et assurent la mise en place d'institutions qui veillent au bien-être des enfants. »

Ces mots résument le texte qui figure dans l'article 18 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies (O.N.U.) le 20 novembre 1989, il y a 18 ans presque jour pour jour. La Suisse a ratifié cette convention il y a exactement 10 ans.

A notre manière, nous commémorons aujourd'hui cet anniversaire en vous présentant une forme de prise en charge reconnue depuis peu par la législation fribourgeoise, soit le concept des familles d'accueil professionnelles. Connu depuis plusieurs années dans les cantons germanophones, ce concept complète notre dispositif cantonal depuis 2005. Actuellement, près de 120 enfants sont placés dans des familles d'accueil « non-professionnelles » et 24 en familles d'accueil professionnelles. Par ailleurs, 145 places sont disponibles dans des institutions résidentielles.

C'est en 2001 que la première famille d'accueil professionnelle du canton, domiciliée dans le district du Lac, est devenue un projet pilote de la DSAS. Les résultats positifs de l'évaluation ont permis, trois ans plus tard, une reconnaissance du concept dans la législation fribourgeoise. Une modification de la législation sur les institutions par ailleurs soutenue à la quasi unanimité par le Grand Conseil. Le canton peut aujourd'hui compter sur 4 familles d'accueil professionnelles, habitant dans les districts du Lac et de la Glâne. La famille du district du Lac offre 10 places et une place pour une urgence. Deux familles mettent à disposition 3 places et la dernière 7 places d'accueil.

Pourquoi a-t-on voulu professionnaliser ce type d'accueil ? Il s'agissait avant tout de trouver une solution pour des enfants qui n'ont pas la chance de vivre dans leur famille d'origine. Issus pour la plupart d'un milieu social problématique, ils ont besoin d'une prise en charge éducative intense dans un milieu familial, par un ou des parents nourriciers qualifiés ou disposant d'une grande expérience dans le domaine éducatif.

Avant de donner la parole aux représentants du Service de l'enfance et de la jeunesse et du Service de la prévoyance sociale, j'aimerais encore exprimer ma reconnaissance à M. Bühler, qui a bien voulu nous rejoindre pour vous apporter son expérience en tant que parent de l'une de ces familles d'accueil.